



## Extrait des décisions municipales Informations octobre-décembre 2025

### **DDP Pampicentre**

La Municipalité a validé la proposition d'acte notarié et signé le DDP de Pampicentre le 10.12.2025.

### **Travaux peinture suite aux dégâts d'eau – Croix-du-Moulin 2A et 2B**

Suite aux dégâts d'eau survenus pendant le chantier, une offre a été sollicitée dans le respect de la loi sur les marchés publics, procédure de gré à gré. La Municipalité a attribué le mandat à l'entreprise Brera Peinture Sarl.

### **Appel d'offre trottoir gare de Pampigny - Arrêt bus de Cottens**

Dans le cadre du préavis n°13/2025, des appels d'offres ont été lancés dans le respect de la loi sur les marchés publics, procédure de gré à gré comparatif, pour les travaux de génie civil relatifs à l'aménagement de l'arrêt de bus de Cottens et à la réalisation du trottoir de la gare de Pampigny. La Municipalité a attribué le mandat à l'entreprise Camandona SA.

### **STEP Senoge**

La Municipalité a validé les statuts de la future Association STEP Senoge (ASS).

### **Remplacement chaudière abri PC Cottens**

La chaudière à gaz de l'abri PC à Cottens est tombée en panne et a été réparée temporairement, mais un remplacement rapide s'avère nécessaire afin d'assurer le chauffage et le bon fonctionnement des installations. Une offre a été sollicitée dans le respect de la loi sur les marchés publics, procédure de gré à gré. La Municipalité a attribué le mandat à l'entreprise Norbert Pittet.

### **Place de Jeux de Chaniaz**

La Municipalité a validé l'achat d'une tour combinée comprenant une balançoire double, un toboggan et un mur de grimpe.

### **Préavis 16/2025 construction d'enrochements – stabilisation des berges de la Morges au Moulin de Sévery - Validation offres travaux**

Afin de terminer les travaux déjà commencés, la Municipalité a validé l'offre complémentaire de Camandona pour l'enrochement. Pour les travaux de stabilisation du talus en génie biologique, des offres ont été sollicitées dans le respect de la loi sur les marchés publics, procédure de gré à gré comparatif. La Municipalité a attribué le mandat à l'entreprise Dumauthioz SA.

### **Offres études cours d'eau**

Suite à la récente analyse de l'état actuel de nos cours d'eau par le bureau SD, des mesures urgentes à réaliser ont été décelées : inondation du Curbit sous la RC à Bussy-Chardonney, érosion en pied de la RC sous le moulin de Reverolle, érosion du Combagnou proche des habitations à Sévery, inondation de la Morges au moulin de Cottens. La Municipalité a mandaté le bureau SD pour l'étude de ces 4 projets.

### **Lutte contre le frelon asiatique**

La Municipalité a décidé de prendre en charge à partir de 2026 les frais actuellement facturés aux propriétaires pour la recherche et la destruction de nids de frelons.



### **Rénovation énergétique du Collège Plateau**

Dans le cadre de la rénovation énergétique du collège du Plateau, un appel d'offres a été lancé, dans le respect de la loi sur les marchés publics, procédure de gré à gré comparatif, pour des prestations d'architecte, allant de l'avant-projet jusqu'à la phase d'appels d'offres. La Municipalité a attribué le mandat au bureau Sennwald.

### **RH – divers engagements**

La Municipalité a engagé une apprentie CFC agente d'exploitation à la voirie dès la rentrée d'août 2026 ainsi qu'une assistante administrative à la gérance, dès le 1er février 2026, en remplacement de la titulaire du poste.

### **Garderie de Chaniaz**

Dans le cadre du projet de construction d'une garderie à Chaniaz qui donnera la possibilité de passer de 22 à 44 places, des offres ont été sollicitées, dans le respect de la loi sur les marchés publics, procédure de gré à gré comparatif. La Municipalité a attribué le mandat à l'entreprise EMIXI. Un préavis sera présenté par la suite.

### **Groupement forestier Veyron-Léman**

Suite à une pénurie de gardes forestiers, les différents découpages des groupements forestiers sont rediscutés. Deux possibilités se dessinent pour la commune de Hautemorges : soit un nouveau groupement avec des communes voisines (Hautemorges, Grancy, Chavannes-le-Veyron, Senarclens), soit sortir du Groupement forestier et engager un garde-forestier communal. La Municipalité a décidé de sortir du groupement forestier au 31 décembre 2026.

### **Giron FVJC du Pied du Jura 2027**

La Municipalité a confirmé son accord et son soutien aux Jeunesses de Sévery et de Montricher pour l'organisation du Giron du Pied 2027 à Sévery.

### **Stand tir - Apples**

La Municipalité a décidé d'entreprendre l'étude pour la transformation et la mise aux normes du stand de tir d'Apples.

### **Cottens - Suivi des niveaux d'eaux usées**

Le bureau Hydrique a installé et suivi 4 sondes de mesure dans des regards d'EU en août 2025. Les résultats sont caractéristiques d'un village en bon état de séparatif, lors de pluies les eaux claires ne surchargent pas le réseau d'eaux usées. Toutefois, le problème persiste sur une parcelle. La Municipalité a mandaté le bureau MCSA, dans le respect de la loi sur les marchés publics, procédure de gré à gré, pour étudier un projet de déviation de collecteur d'EU devant les parcelles des Grands-Morcels.

### **Police des constructions**

Au niveau de la police des constructions, la Municipalité a délivré cinq permis de construire, six permis d'habiter/utiliser, deux autorisations d'abattage d'arbres, quatre autorisations dispensées d'enquête publique et autorisé trois fractionnements de parcelles.

### **Naturalisations**

Dans le cadre de la procédure de naturalisation et suite au préavis positif du Service de la population du Canton, la Municipalité a octroyé la bourgeoisie de Hautemorges à cinq habitants.

La Municipalité a également préavisé favorablement la demande de naturalisation de trois habitants.

LA MUNICIPALITÉ